

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de membres présents	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input checked="" type="checkbox"/>
Votes	Contre <input checked="" type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

2023.01.03

Sainte-Agathe-En-Donzy
 DELIBERATION
 DU 03 MARS 2023
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de membres présents	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input checked="" type="checkbox"/>
Votes	Contre <input checked="" type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Date de la convocation 09/02/2023

Séance du 03/03/2023 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. GAGNAIRE Bernard, 2ème adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. le Receveur municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		29 869,15 €			29 869,15 €	
Intégration résultats lotissement	54 630,42 €		96 875,00 €		96 875,00 €	
Part affectée à investissement				0,00 €		0,00 €
Opérations de l'exercice	83 948,79 €	104 222,33 €	74 091,11 €	102 531,66 €	158 039,90 €	206 753,99 €
Totaux	138 579,21 €	134 091,48 €	104 702,43 €	199 406,66 €	243 281,64 €	333 498,14 €
Résultat de clôture	4 487,79 €			94 704,23 €		90 216,50 €

Besoin de financement	94 704,23 €
Excédent de financement	15 287,60 €
Restes à réaliser DEPENSES	16 791,40 €
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	96 208,03 €
Excédent total de financement	

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
 - 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
 - 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
 - 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
- au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Membres présents : MM. COASSY Bruno, GAGNAIRE Bernard, QUÉRAT David, MILLET Sabine, RABUT André, MAUGÉ Solange, GUÉDON Serge, RONDEPIERRE Sandrine, REV Paule Manyse. Secrétaire de séance : RC RONDEPIERRE Sandrine

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

17 MARS 2023



(Signature)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20230303-20230103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 2) En fonction des données communiquées par le comptable